


# Mesures d'aide à l'embauche des jeunes 2021

	Contrat d'apprentissage	Parcours Emploi Compétences (PEC) <i>Contrat unique</i>	Contrat initiative emploi (CIE) <i>d'insertion</i>	Aide à l'embauche de 4 000 €	Emplois francs +	Contrat de professionnalisation	Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État (PACTE)
<b>Jeunes visés</b>	16-30 ans ayant bénéficié de l'obligation scolaire et quel que soit le niveau d'études. Pas de limite d'âge si BOETH.	Moins de 26 ans sans emploi depuis 6 mois, de niveau bac au plus	Moins de 26 ans inscrits en difficulté aggravée	Moins de 26 ans	Habitants des quartiers politique de la ville, de moins de 26 ans	Moins de 26 ans ou plus si demandeur d'emploi, quel que soit le niveau d'études	Avoir un niveau 5 au plus et moins de 29 ans
<b>Organisations concernées</b>	<b>Tout secteur</b>		<b>Secteurs non marchand et public</b>	<b>Secteur privé</b>			<b>Secteur public</b>
<b>Types de contrat</b>	Alternance d'un à trois ans, entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et pratique encadrée, chez l'employeur, par un maître d'apprentissage	CDD ou CDI, d'au moins 6 mois portant sur un minimum de 20 heures hebdomadaires	CDD ou CDI, d'au moins 30 heures hebdomadaires	CDD ou CDI, d'au moins 24 heures hebdomadaires	CDD ou CDI, d'au moins 24 heures hebdomadaires	Alternance de 6 mois à deux ans, entre enseignement théorique en organisme de formation continue et pratique en entreprise	Alternance de 6 mois à deux ans entre des temps avec un organisme de formation habilité à délivrer la qualification, le titre ou le diplôme visé et une pratique professionnelle au sein de l'administration employeuse
<b>Aides à l'employeur</b>	5000 € pour les mineurs ou 8000 € pour les 18-29 ans.  Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO (opérateurs de compétences) pour les employeurs du secteur privé. Dans le secteur public, le coût est supporté par l'employeur.	Prise en charge de 65% de 20 à 26 heures hebdomadaires, sur la base du SMIC brut, jusqu'à 12 mois Elle passe à 80% de 20 heures pour toute personne résidant en ZRR ou en QPV	Prise en charge de 47% de 30 heures hebdomadaires, sur la base du SMIC brut, pour une durée de 9 mois, dans le cas d'un CDD et de 12 mois, dans le cas d'un CDI	4000 € par an, à concurrence de 2 ans. Cette aide directe porte sur au moins 3 mois de contrat et sera proratisée en fonction du temps de travail	Majoration de l'aide attribuée aux emplois francs en vigueur depuis janvier 2020, soit : 17 000 € sur 3 ans pour un CDI, 8000 € pour un CDD, ce jusqu'au 31 décembre.	5000 € pour l'embauche de mineurs ou 8000 € à partir de 18 ans	Coût allégé : la rémunération brute varie selon l'âge de 55% à 70% du minimum de traitement de la fonction publique
<b>Conditions d'octroi de l'aide aux employeurs</b>	Être à jour de ses cotisations à l'assurance chômage et auprès de l'OPérateur de Compétences)	Être à jour de ses cotisations à l'assurance chômage et auprès de l'OPérateur de Compétences	PME de moins de 250 personnes embauchant un salarié jusqu'à 1,3 fois le Smic	Être à jour de ses cotisations à l'assurance chômage et auprès de l'OPérateur de Compétences	Être à jour de ses cotisations à l'assurance chômage et auprès de l'OPérateur de Compétences	Engagement sur titularisation à la signature (catégorie C)	
<b>Rémunération du jeune salarié</b> <a href="http://lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp">http://lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp</a>	Entre 27% et 78% du SMIC ou du minimum conventionnel, selon l'âge et l'antériorité dans le dispositif	SMIC ou salaire conventionnel	SMIC ou salaire conventionnel	SMIC ou salaire conventionnel	Moins de 21 ans : 855,02 € ou 1000,63 € si niveau 4. 21 - 25 ans : 1010,48 € ou 1243,66 € si niveau 4	en pourcentage du minimum de traitement de la fonction publique, selon l'âge	
<b>Accompagnement du contrat</b>	Suivi des progressions et préparation à la validation du titre ou du diplôme professionnel par le CFA	Au moins 3 rendez-vous tripartites pour le suivi de la formation prévue (démarrage, bilan à 6 mois et bilan final)	Au moins 3 rendez-vous tripartites pour le suivi de l'intégration et de la progression des acquis	Pas d'accompagnement puisqu'il s'agit d'un aide pour relancer l'embauche, dans une situation économique défavorable	Accompagnement pédagogique par l'Organisme de Formation	Désignation d'un tuteur pour accueillir et guider le jeune dans son parcours en formation et dans le service d'affectation	